

Objet: Re : DQ10

Questions posées au téléphone

-----Message d'origine-----

De : Jean Hubert [mailto:jhubert@muniles.ca]

Envoyé : 21 février 2006 10:17

À : St-Onge, Mathieu (BAPE)

Cc : ASA André Simard; MUN Jean Richard; Mandat 225_LET-Iles de la Madeleine (BAPE)

Objet : reponses au questions - Les Îles

M. St-Onge,

Suite à vos questions transmises par téléphone, voici les précisions que la Municipalité désire apporter:

Q: Différence dans les quantités de métaux des tableaux 14.1, 14.2 et 14.3, volet résidentiel et commercial ?
R: La différence réside dans le fait qu'une partie des métaux des tableaux 14.1 et 14.2 du PGMR des Îles ont été redistribués dans les quantités de matières recyclables (boîtes de conserve, aluminium, etc.) et auprès du réemploi (Ré-Utiles). D'autre part, les quatités de matières consignées ne sont pas compilées dans le tableau 14.3 car elles transigent vers des entreprises privées.

Note sur la répartition résidentielle / commerciale

Veuillez noter que pour calculer la répartition présentée dans les tableaux du PGMR des îles, nous avons pris le volume de tous les contenants de chaque catégorie (résidentiel, commercial) et avons ainsi pu établir la répartition de chacun pour les différents types de matière générée exception de matériaux secs.

Les résultats sont donc:

58% au résidentiel et 42% au commercial pour l'incinérable.

44% au résidentiel et 56% au commercial pour le recyclable.

59% au résidentiel et 41% au commercial pour le compostable, exception du poisson

Espérant ces informations utiles, bonne journée !

Jean A. Hubert, ing.

Directeur adjoint à l'hygiène du milieu

Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

418-986-3100, poste 724

Télec.: 418-986-6962

" Aux Îles, avant de jeter, on trie à la source "